

GARDIEN / BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Employeur

Mairie d'ARNOUVILLE

Commune, ARNOUVILLE, Val d'Oise (95)

Service

Police Municipale

Grade(s)

Gardien / Brigadier de Police municipale

Famille de métiers

Prévention et sécurité

Missions

Dynamique et innovante, la ville d'Arnouville, commune de près de 15 000 habitants, a pour ambition de construire un projet de territoire performant au service de la population. Dans ce cadre, la municipalité met la sécurité de ses habitants au cœur des préoccupations, ayant pour vocation d'améliorer la qualité de vie sur la commune.

La Police Municipale d'Arnouville est actuellement composée de neuf policiers, répartis en 2 brigades et dotée d'un armement de catégorie B et D, 4 ASVP, un agent administratif et sept vacataires points écoles.

L'ouverture d'un nouveau poste de police est prévue d'ici à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

L'équipe de la Police Municipale a pour objectif de veiller à la sécurité des personnes et des biens, de mettre en œuvre les pouvoirs de police de Monsieur le Maire et d'exécuter toutes les missions relevant de la compétence de la Police Municipale prévues par les dispositions de la loi du 15 avril 1999 et du code de la sécurité intérieure.

Afin de renforcer son effectif, la ville d'Arnouville recherche 2 Gardien/Brigadier (H/F) pour renforcer les équipes et assurer, sous l'autorité du Responsable, une relation de proximité avec la population et prendre en charge les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique.

A ce titre, vous assurez, selon votre affectation, les missions suivantes :

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs de police du maire sur son territoire.
- Garantir une présence de proximité auprès de la population afin de favoriser la prévention et la dissuasion,
- Assurer des patrouilles pédestres et/ou motorisées,
- Participer à des patrouilles de surveillance,
- Faire appliquer les dispositions légales et réglementaires en matière du code de la route, de la circulation et du stationnement, de la tranquillité publique et des chiens dangereux.
- Veiller à garantir la sécurité publique lors des manifestations publiques et des cérémonies officielles,
- Travailler en partenariat avec la Police Nationale et la brigade des réseaux ferrés,
- Rédiger des rapports et des procès-verbaux,
- Accompagner les missions de prévention pour la réduction des incivilités et de de la délinquance.

Pour l'exercice de vos missions, vous disposerez de véhicules légers (2), caméra piéton, radar euro laser, éthylotest électronique, GVE, accès SIV et SNPC. La commune bénéficie d'un centre de supervision urbain intercommunal avec un dépôt d'image au sein du service.

La Police Municipale d'Arnouville est dotée d'un armement de catégorie D et B (BTD, GAIL 75 ML et 300 ML, LBD Super Pro, Sig-Sauer, PIE, boucliers et caméras individuelles.

Un dispositif de formation continue est également mis en place en interne.

Profil du candidat

Titulaire du grade de Gardien/Brigadier de Police Municipale, d'un autre grade de la filière de Police Municipale ou inscrits sur la liste des emplois réservés, vous avez le sens du travail en équipe, du devoir, du service public et des relations humaines. Vous savez faire preuve de discernement dans l'exercice de vos fonctions.

Doté(e) de capacités relationnelles reconnues par vos pairs et votre hiérarchie, vous aimez travailler en équipe et dialoguer avec la population.

En bonne condition physique, vous savez faire preuve de sang-froid et de maîtrise de vos réactions, notamment dans des situations conflictuelles.

Vous disposez de très bonnes connaissances de la législation et de la réglementation en matière de code pénal, code de la route...

A l'aise avec l'outil informatique, vous possédez de bonnes capacités rédactionnelles et une aisance verbale. Enfin, vous êtes nécessairement titulaire du permis de conduire.

Informations complémentaires :

Horaires des brigades (37h par semaine) : 8h00 - 15h30 / 13h - 20h avec amplitude variable en fonction des nécessités de service public, soirée, week-end. Ces horaires sont amenés à évoluer ; la mise en place d'un planning en grande et petite semaine étant à l'étude.

Le protocole d'accord sur la réduction du temps de travail pour la collectivité ouvre droit à 25 jours de congés et 12 jours de RTT.

Conditions de recrutement :

- Recrutement par mutation
- Rémunération statutaire + RI + prime de fin d'année + CNAS + protection sociale complémentaire possible + amicale du personnel
- Poste à pourvoir dès que possible

Type d'emploi

Emploi Permanent

Temps de travail

Temps complet